



MUNICIPALITE DE LONAY

**PREAVIS No 05/ 2022  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande de crédit de CHF 2'385'000.- TTC  
pour l'aménagement et la réfection des chaussées  
des routes des Pressoirs et de la Chérard  
ainsi que la mise en place d'une zone 30 km/h**

**Délégué municipal : M. Vincent Antonioli**

Lonay, le 10 mai 2022

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. PRÉAMBULE**

Dans le cadre des mesures PALM de mobilité douce et au vu de l'état de la chaussée des routes des Pressoirs et de la Chérard, la Municipalité a lancé un appel d'offres auprès de bureaux d'ingénieurs pour les prestations d'études et de direction des travaux liées au réaménagement et à la réfection de celles-ci.

Le projet a également été l'occasion de mener une réflexion sur l'aménagement et la vitesse des automobilistes au centre de la Commune.

## **2. PROCÉDURE**

### **2.1. Bases légales**

Ce projet concerne un tronçon de la route cantonale RC 78-C-S en traversée de localité.

La procédure s'effectue conformément à la loi sur les routes (LRou, 1991) et de son règlement d'application (1994). Les caractéristiques des voies publiques existantes et projetées doivent être, notamment, appréciées sur la base des normes professionnelles en vigueur.

Le présent projet a été mis à l'enquête publique du 6 avril au 6 mai 2022. Il devra être approuvé définitivement par le département des infrastructures et ressources humaines en cas d'approbation par le Conseil communal de Lonay.

### **2.2. Subventions**

Le projet peut bénéficier de subventions pour la réfection des chaussées de la part du Canton, car la portion de la RC 78-C-S qui sera réfectionnée se trouve en traversée de localité. Un dossier de demande de subvention sera élaboré dans la phase suivante du projet.

Ce projet fait également l'objet de la mesure PALM concernant la mobilité douce et peut donc bénéficier d'un cofinancement fédéral.

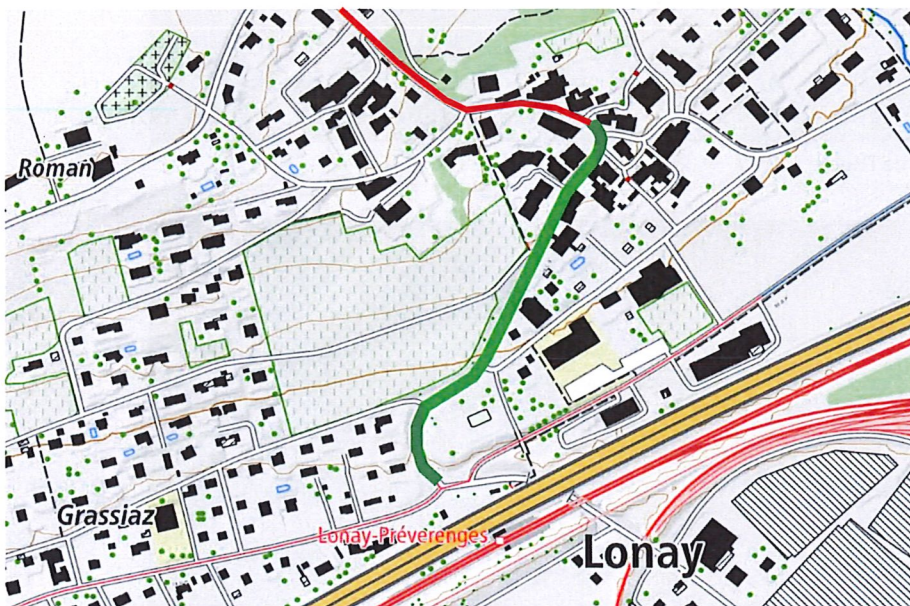
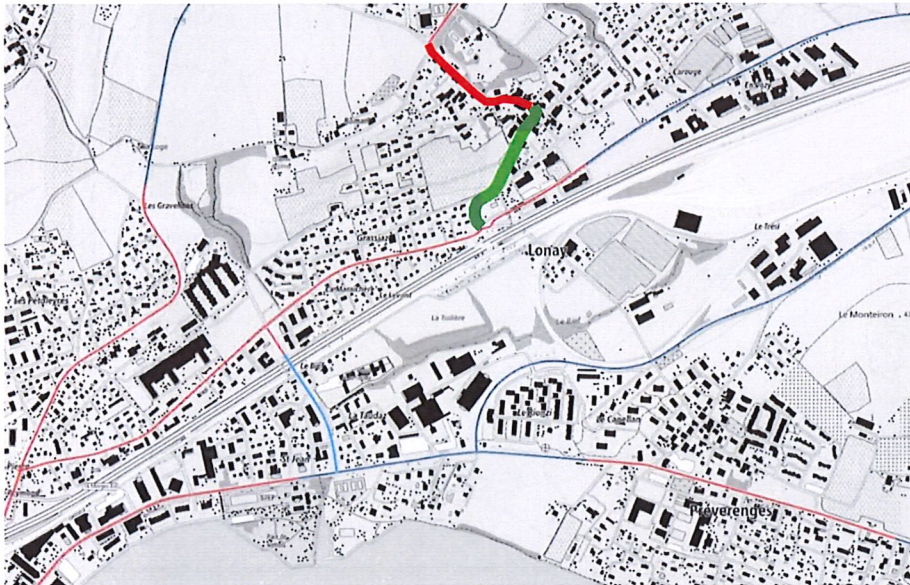
### 3. SITUATION ACTUELLE

#### 3.1. Secteur du projet

La Commune de Lonay est traversée par la RC 78 qui relie Bremblens à la RC 80. Cette route cantonale traverse le centre historique du village.

La route des Pressoirs est un tronçon de la RC 78. Elle relie le centre du village à la RC 80 (Echandens-Morges). La route de la Chérard relie le centre du village au centre sportif et de loisirs de Lonay.

La route des Pressoirs est mentionnée en vert, celle de la Chérard en rouge sur la figure suivante.



Voici quelques photos des routes des Pressoirs et de la Chérard :



Figure 4. Place de l'Eglise



### 3.2. Charges de trafic

La charge de trafic journalière (TJM 2020), qui a été établie par le bureau Christe & Gygax Ingénieurs Conseils SA est d'environ 3'000 véhicules.

Cette estimation a été confirmée en juin 2021 avec un comptage réalisé par la DGMR sur demande de la Commune à 12 endroits différents. Sur la route des Pressoirs, le trafic journalier moyen était de 2'796 véhicules.

La limite de la vitesse de circulation actuelle est de 50 km/h.

### 3.3. Mobilité douce

Le tronçon étudié comprend un trottoir de part et d'autre de la chaussée jusqu'au carrefour du chemin des Vignes (cf figure 6), puis une bande piétonne à gauche en montant jusqu'au centre du village (cf figure 7).



Figure 6. Trottoirs des côtés



Figure 7. Bande piétonne à gauche en montant

Il y a deux passages piétons existants sur la route des Pressoirs. Le premier permet aux piétons du quartier de Grassiaz de traverser en sécurité la chaussée afin de se rendre notamment à l'école ou à la place de jeux.

Le second se trouve dans le carrefour du chemin des Vignes. Il se situe dans la prolongation du sentier des Écureuils, chemin piétonnier qui relie la route de la Chérard à la route des Pressoirs sans passer par le centre du village.



Figure 8. Passage piéton, carrefour de Grassiaz



Figure 9. Passage piétons, carrefour chemin des Vignes

Aucun aménagement spécifique aux cyclistes n'est actuellement proposé.

### **3.4. Transport public**

L'arrêt de bus de l'Eglise (cf figure 4) se situe sur la chaussée sans quai. Il n'est donc pas conforme à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand).

### **3.5. Eclairage public**

Des lanternes LED éclairent le centre du village à partir du carrefour du Chemin des Vignes. De plus, plusieurs candélabres d'ancienne génération permettent l'éclairage de la chaussée.

### **3.6. Voies de communication historiques**

La route des Pressoirs est une ancienne voie de communication historique d'importance nationale répertoriée sous l'objet IVS VD 20.1 « Morges-Payerne, par Lonay », dont seul le tracé est historique.

## **4. DIAGNOSTIC**

Nous avons pu mettre en évidence les éléments du diagnostic suivants :

### **4.1. Expertise de la chaussée**

L'enrobé de la chaussée est hétérogène et fortement dégradé par endroit. De nombreuses zones de faïençage\* sont visibles et sont parfois accompagnées de pelades\*\*.

### **4.2. Vitesse des véhicules**

La vitesse moyenne des véhicules notamment au centre du village et à la descente est perçue comme trop importante au vu du caractère très routier de l'aménagement en place.

### **4.3. Mobilité douce**

La visibilité du passage piéton près du chemin de Grassiaz n'est pas bonne et le marquage du second, situé plus haut, sur la chaussée et le trottoir, n'est pas clair (cf figure 8). De plus, la bande jaune à proximité du centre du village ne sécurise pas suffisamment les piétons (cf figure 7).

Les cyclistes n'ont aucun aménagement dédié et doivent circuler à côté des poids lourds, même dans le grand virage situé à l'aval du tronçon comportant une pente de 8%.

### **4.4. Eclairage public**

Le plan directeur de l'éclairage public, élaboré en 2022, met en évidence que l'éclairage au centre du village de Lonay n'est pas optimum. Les lanternes LED installées éclairent relativement peu la route, mais génèrent des émissions lumineuses importantes sur les façades et sont éblouissantes pour les usagers de la route.

### **4.5. Transports publics**

Le réseau de bus évoluera dès juillet 2022, avec la nouvelle planification des MBC.

Les arrêts situés sur la Commune doivent être modifiés pour respecter la LHand.

*\*Ensemble de fissures, plus ou moins rapprochées, formant un maillage caractéristique de la fatigue d'un revêtement en enrobés à la suite d'usure ou de faiblesse des sous-couches.*

*\*\*Dégradation d'une surface de chaussée (enrobés ou enduit superficiel) se traduisant par des effritements plus ou moins diffus.*

## 5. OBJECTIFS DU PROJET

Le diagnostic permet de définir de manière ciblée les objectifs d'aménagement ci-dessous :

- Réfectionner toute la chaussée
- Améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes
- Réviser l'efficacité de l'éclairage public
- Adapter les arrêts de bus aux normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR)
- Modérer la vitesse du trafic motorisé

## 6. AMÉNAGEMENTS PROJETÉS

### 6.1. Tronçon sud

Sur ce tronçon en pente d'environ 175 mètres, qui se termine avant le carrefour du chemin des Vignes, afin de sécuriser les cyclistes dans la montée, le projet prévoit l'ajout d'une piste cyclable le long du trottoir est. La séparation entre le trafic motorisé d'un côté et le trottoir de l'autre sera matérialisée par une bordure franchissable de 6 cm.

Jusqu'au carrefour du chemin de la Poste, seules les couches de revêtements seront remplacées. Le coffre de la route ne sera, quant à lui, pas touché puisqu'il est en bon état, selon l'expertise de route réalisée par Infralab (cf figure 10).

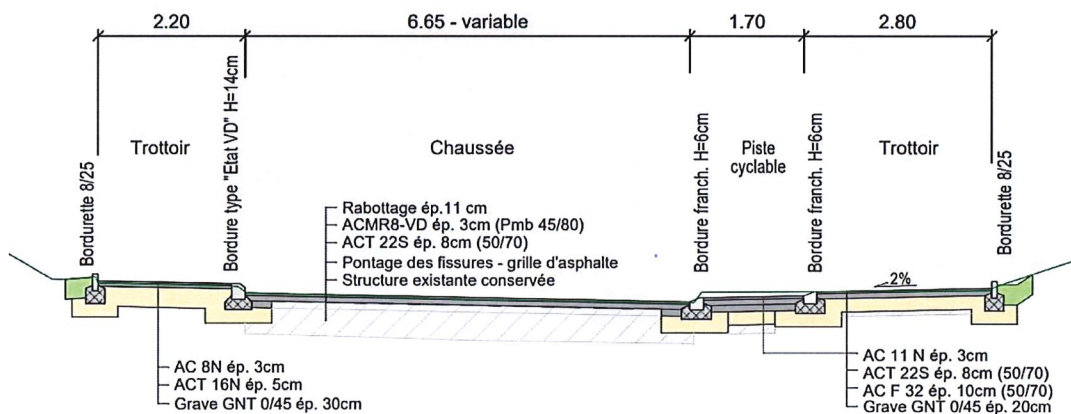


Figure 10. Coupe-type entre la RC 80 et le chemin de la Poste

Depuis le chemin de la Poste, jusqu'au chemin des Vignes, les couches de revêtements bitumineux seront complètement réfectionnées, ainsi que la partie supérieure du coffre existant. Le trottoir ouest sera supprimé afin de décaler la chaussée au nord et ainsi assurer la continuité de la piste cyclable. Un nouveau coffre de route sera construit sous l'ancien trottoir pour assurer une portance suffisante et accueillir les quelque 3'000 véhicules/ jour (cf figure 11).

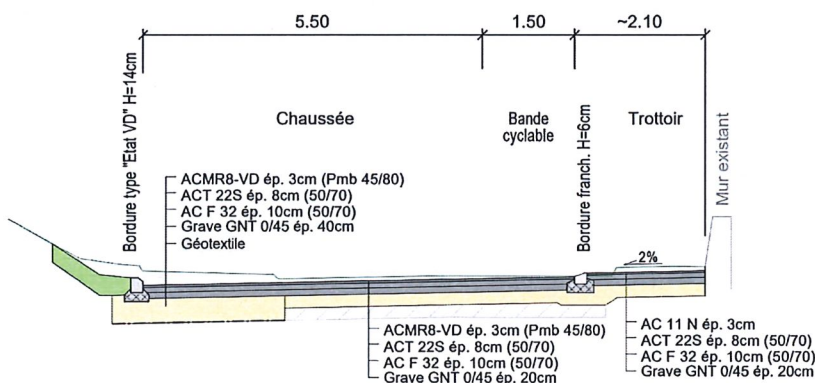
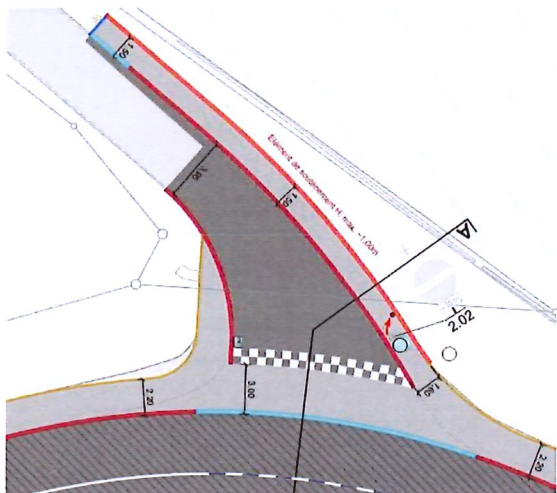


Figure 11. Coupe-type entre le chemin de la Poste et celui des Vignes

### 6.1.1. Carrefour de chemin de Grassiaz



Afin de sécuriser les piétons, notamment les enfants qui se rendent à l'école, par le chemin de la Poste, un trottoir sera construit le long de l'accès au chemin de Grassiaz sur une longueur d'environ 30 mètres. De plus, un trottoir traversant permettra d'assurer la continuité du cheminement piétonnier le long de la RC 78.

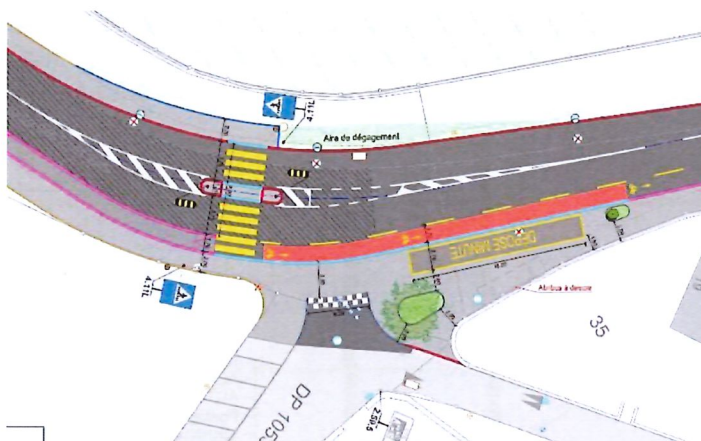
Un marquage spécifique permettra de mettre en évidence la perte de priorité pour les véhicules en provenance du chemin de Grassiaz.

### 6.1.2. Carrefour du chemin de la Poste

La visibilité du passage piéton existant ne respectant pas la norme en vigueur, ce dernier sera décalé d'une quarantaine de mètres, en amont. De plus, un îlot central d'un mètre cinquante de large permettra d'augmenter sensiblement la sécurité des piétons, notamment des écoliers.

La dépose minute qui a été réalisée il y a quelques années et qui s'avère très pratique, sera déplacée en amont du carrefour afin de laisser la place au nouveau passage piéton.

La zone 20 km/h du chemin de la Poste reste inchangée.



### 6.1.3. Carrefour du chemin des Vignes

Dans le cadre de la nouvelle planification MBC, la ligne 702 ne passera plus par la route des Pressoirs, alors que la ligne 705 y circulera dans les deux sens.

L'arrêt de bus actuel au centre du village est problématique puisqu'il est impossible de poser des bordures hautes pour le quai de l'arrêt sans bloquer la route qui descend le long de l'église. Il est donc obligatoire de le déplacer vers le sud.

Au carrefour du chemin des Vignes, approximativement à mi-parcours entre le chemin de la Poste et le centre du village, le Sentier des Écureuils rejoint la route des Pressoirs. La zone étant relativement large, elle est propice à accueillir les deux arrêts de bus sur la chaussée.

Après mûres réflexions et de nombreuses variantes, il a été décidé qu'il était préférable de regrouper l'arrêt de bus « Lonay, Eglise » et « Lonay, Collège Nord » au carrefour du chemin des Vignes.

A cet endroit, le gabarit de la chaussée permet l'arrêt des bus, mais est trop étroit pour accueillir une bande cyclable. Cette dernière se termine donc quelques mètres avant l'arrêt. Afin de sécuriser les utilisateurs de ces bus, entre cette bande cyclable et l'arrêt, une ligne blanche continue et un îlot central étroit empêcheront les automobilistes de dépasser le bus à l'arrêt.



Les arrêts de bus seront conformes à la LHand puisque qu'il est prévu de poser des bordures d'une hauteur de 22 cm permettant aux personnes à mobilité réduite de monter ou descendre dans le bus sans différence de niveau.

Une quinzaine de mètres devant le bus se trouve le nouveau passage piéton qui permet de raccorder le trottoir sud de la route des Pressoirs au Sentier des Écureuils.

Au niveau des deux arrêts de bus, il est prévu de positionner un abribus afin d'améliorer le confort des usagers des transports publics. Ceux-ci pourront être posés contre les murs existants pour ainsi éviter une quelconque emprise sur les privés.

Dans ce carrefour, un « virage à droite » depuis le chemin des Vignes ne peut se faire sans mordre sur la voie d'en face. Pour améliorer la sécurité, les automobilistes provenant du chemin des Vignes auront dorénavant l'obligation de tourner à gauche.

La géométrie de la route a dû légèrement être modifiée afin de positionner ces deux arrêts de bus à une quinzaine de mètres de part et d'autre du passage piéton.

## 6.2 Tronçon Nord

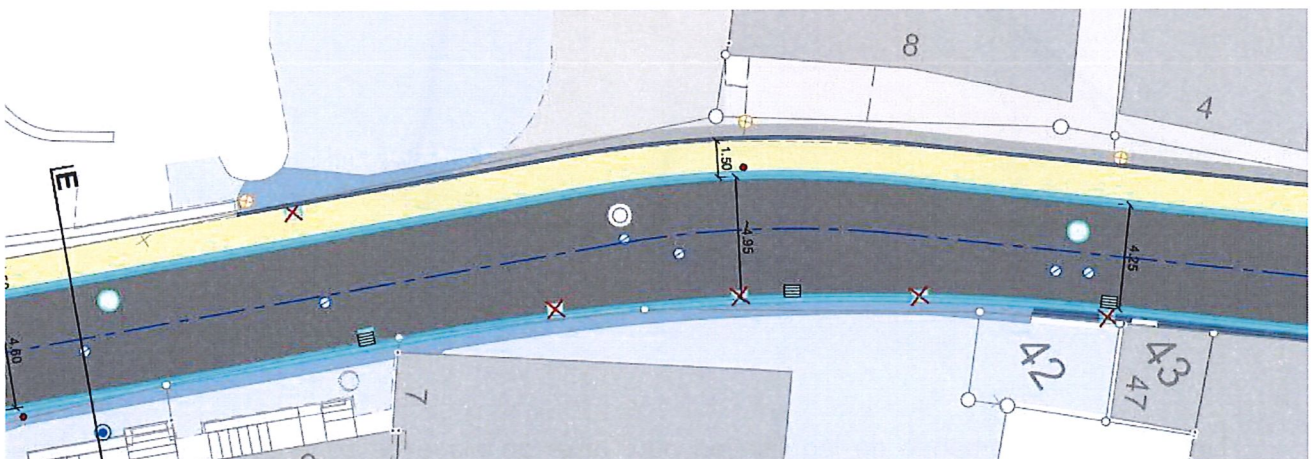
### 6.2.1. Piétons

En lieu et place de la bande piétonne marquée en jaune sur la chaussée, un trottoir franchissable proposera un espace plus sécurisé aux piétons. La largeur de ce trottoir sera d'au minimum 1.50 m.

Vu le gabarit d'espace libre actuel, il n'est pas possible de le construire un trottoir plus large. Plusieurs potelets seront posés sur le trottoir à 30 cm en retrait de l'avant de la bordure.

Ce nouvel aménagement, qui réduit la largeur de la route, permettra également de réduire la vitesse des automobilistes.

Le trottoir sera construit avec un tapis de couleur beige similaire à ceux que l'on retrouve déjà dans de nombreuses rues du village de Lonay.



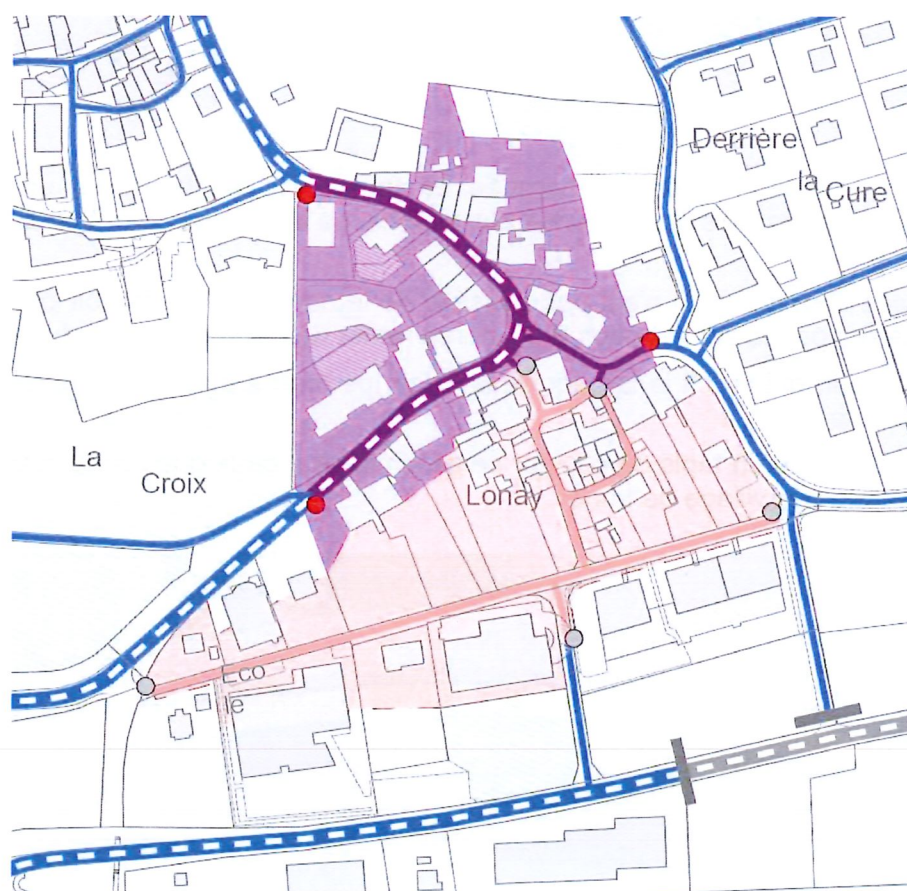
### 6.2.2. Zone 30 km/h

La RC 78-C-S est actuellement empruntée par de nombreux automobilistes. Les riverains subissent le va-et-vient de nombreux d'automobilistes roulant à des vitesses excessives.

Les modes de transports évoluent et la mobilité douce devient un enjeu majeur. Pour remédier aux aspects néfastes du trafic routier, la Commune de Lonay vise à réduire les nuisances sonores, à augmenter les espaces dédiés à la mobilité douce et à améliorer la qualité de l'espace public au centre de son village.

Cette problématique avait déjà été évoquée il y a quelques années, ce qui a conduit la Commune à créer une zone de rencontre qui englobe l'école, l'administration communale et la zone au sud de l'église.

La situation de la route des Pressoirs est actuellement problématique, mais bien différente de la zone de rencontre susmentionnée, puisqu'il s'agit d'une route cantonale du réseau complémentaire secondaire. Au vu de la situation et du trafic, il est uniquement possible de créer une zone 30 km/h, selon la figure ci-dessous.



Un dossier de demande de légalisation pour mise en place de zone 30 km/h, sera réalisé ultérieurement car la sous-commission, compétente en matière de limitation des vitesses, se prononcera une fois les travaux terminés. Il fera également l'objet d'une publication et une procédure d'approbation spécifique.

### 6.2.3. Place de l'Eglise

La place de l'église sera complètement repensée afin qu'elle soit adaptée à la zone 30 km/h. La place sera dépourvue de bordures hautes pour permettre l'accès aisé dans toutes les directions.

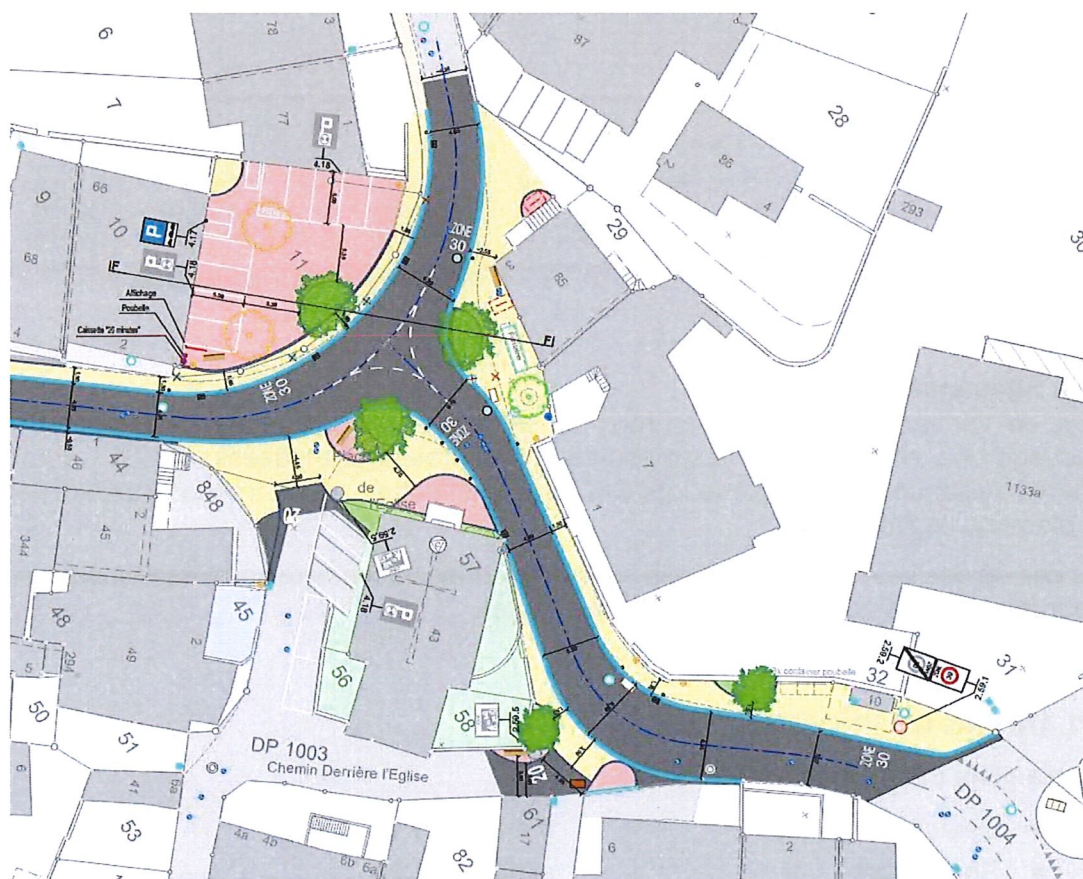
Les trottoirs franchissables et les différentes zones piétonnes seront revêtus d'un enrobé de couleur beige et le gabarit de la chaussée réduit.

Toute la place sera réfectionnée, y compris le coffre de la route et tous les niveaux seront repris.

Les luminaires existants seront remplacés par des nouveaux LED qui permettront de mieux orienter l'éclairage et d'illuminer uniquement les zones ciblées.

Plusieurs zones, comme le parvis de l'église, seront mises en évidence grâce à des pavés naturels et la place sera aménagée par des bancs publics et des arceaux pour sécuriser les vélos.

Pour une meilleure gestion du parking, les deux arbres existants devront être abattus. L'état sanitaire de l'un d'entre eux nécessitant d'ailleurs déjà son abattage. Les arbres sont cependant nécessaires à notre équilibre mental et physique, ils seront donc compensés par de nouvelles plantations indigènes (5), dont trois seront plantées au cœur de la place de l'église, qui deviendra beaucoup plus accueillante. Ils permettront également de constituer des éléments de guidage, pour les automobilistes. Les contours de ces arbres seront également mis en évidence, de la même manière que le parvis de l'église. Ainsi cette nouvelle place du village sera valorisée comme il se doit.

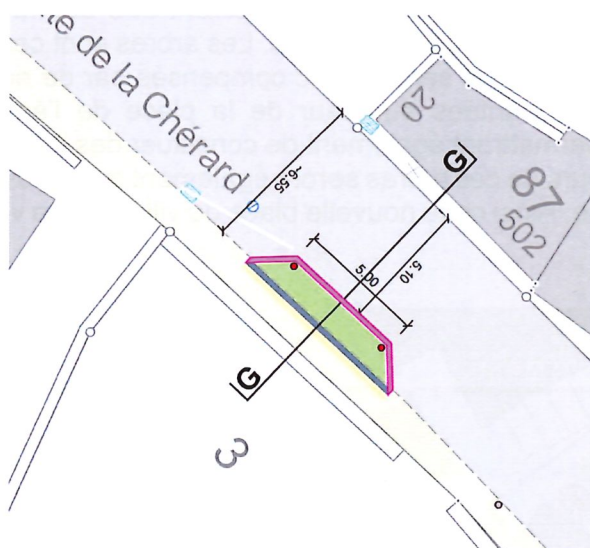


#### 6.2.4. Route de la Chérard

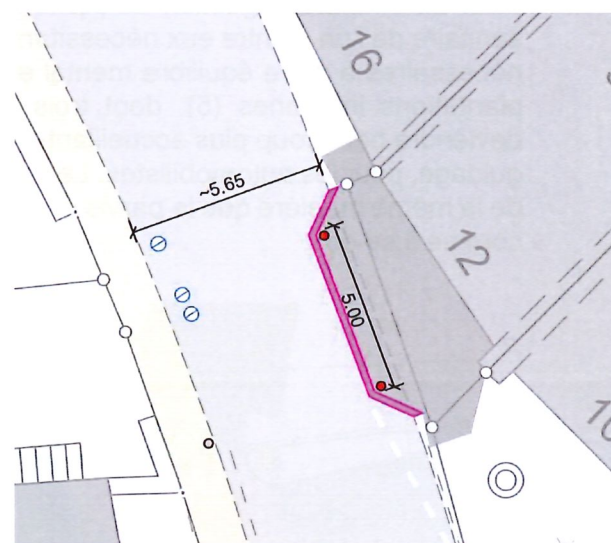
Afin d'avoir une zone 30 km/h cohérente, celle-ci débutera/se terminera à l'extrémité Nord du Sentier des Écureuils. Pour cela, des aménagements doivent être créés sur environ 120 mètres à la route de la Chérard.

Ce tronçon présente déjà un trottoir franchissable. Il faut simplement sécuriser les piétons et abaisser la vitesse des automobilistes à cet endroit.

Pour cela, la largeur de la chaussée sera réduite au sommet du Sentier des Écureuils, pour accueillir le panneau d'entrée/sortie 30 km/h. Deux nouveaux décrochements horizontaux verront le jour. Un dans la descente et un à la montée. Ces obstacles ainsi que plusieurs potelets posés juste derrière les pavés existants du trottoir permettront de réduire sensiblement la vitesse des véhicules.



Décrochement horizontal à la descente



Décrochement horizontal à la montée

### 6.3 Sites archéologiques

Afin de vérifier que le présent projet ne porte pas atteinte à des éléments dignes d'être sauvegardés, et pour définir les mesures qui pourraient être nécessaires, le Canton demande une surveillance archéologique lors des travaux effectués sur le tronçon jouxtant l'église et sur la place de l'église.

Au cas où des vestiges seraient mis au jour, le temps nécessaire sera réservé aux archéologues pour dégager lesdits vestiges et les documenter.

## 7. PLANNING DU PROJET

Le planning intentionnel est le suivant :

- |                      |                       |
|----------------------|-----------------------|
| ● Enquête publique   | 6 avril au 6 mai 2022 |
| ● Soumission         | avril-mai 2022        |
| ● Votation du crédit | juin 2022             |
| ● Début des travaux  | début 2023            |

## 8. DEVIS DES TRAVAUX

Le devis a été établi sur la base de la rentrée des soumissions organisées selon la procédure ouverte en conformité avec la loi sur les marchés publics.

Travaux de génie civil (TTC)	CHF	1'903'000.-
Travaux d'aménagement paysager (TTC)	CHF	37'000.-
Eclairage public (TTC)	CHF	125'000.-
Marquages et signalisation (TTC)	CHF	52'000.-
Honoraires d'ingénieurs (étude et DT) (TTC)	CHF	128'000.-
Archéologue	CHF	22'000.-
Mobilier urbain	CHF	17'000.-
Fondations et abris bus	CHF	90'000.-
Géomètre	CHF	8'000.-
Arrondis	CHF	3'000.-
<b>Total du projet TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>2'385'000.-</b>

Les montants ci-dessus contiennent 10% pour divers et imprévus.

## 9. FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT

### 9.1 Demande de crédit

Désirant réfectionner ce tronçon routier, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de CHF 2'385'000.-.

### 9.2 Financement

Par les liquidités disponibles ou sous forme d'un emprunt auprès de nos partenaires financiers.

### 9.3 Amortissement comptable

Le montant total de ce préavis sera amorti par la réserve générale.

## 10. CONCLUSION

Le projet concrétise le vœu de réfectionner les routes des Pressoirs et de la Chérard en offrant une place plus importante à la mobilité douce et en redonnant une durée de vie à la structure de la chaussée.

D'autre part, la réfection de la place de l'église permettra aux piétons de se réapproprier cet espace afin de retrouver un centre de village agréable tout en y permettant le passage de bus et des véhicules dans un régime de vitesse favorisant le respect des différents usagers.

Les aménagements prévus permettront d'améliorer sensiblement le cadre de vie des usagers et permettront aux personnes à mobilité réduite de disposer de deux nouveaux arrêts de bus conformes à la LHand.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LONAY

**vu** le préavis n° 05/2022 de la Municipalité,

**vu** le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,

**vu** le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude,

**considérant** que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,


### DECIDE

- d'adopter le préavis n° 05/2022 pour l'aménagement et la réfection des chaussées des routes des Pressoirs et de la Chérard ainsi que la mise en place d'une zone 30 km/h,
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits au point 6 du présent préavis,
- de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 2'385'000.- comme décrit au point 8,
- de le financer par les liquidités disponibles ou sous forme d'un emprunt auprès des partenaires financiers de la Commune et de l'amortir par la réserve générale.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 mai 2022.

### Au nom de la Municipalité

Le Syndic

  
Y. Furer



La Secrétaire  
municipale adjointe

  
E. De Gagna

**Première séance de la Commission ad hoc :**

**le 31 mai 2022, à 20h00, en salle des commissions**

Membres :

Mmes et MM. Navarro Correa Sabine (répondante), Schoeb Léonie, Gerber Nicole, Giezendanner Luc, Raemy Christian

**Première séance de la Commission des finances :**

**le 31 mai 2022 à 20h00, en salle des commissions**

Membres :

Mmes et MM. Bardelloni Michel, Bischoff Anne-France, Coendet Paul, Delapierre Fabienne, Gasser Steve (Président), Klemke-Moser Patricia et Mathey Sonia.

**Annexes :** - Plans de situation (versions numériques)

